



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MARTINET

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU TERRAIN DE PETANQUE**

- **Demandeur** : La section Activ'seniors de l'association Familles Rurales de MARTINET représentée par Mme POIRAUDEAU Nelly Présidente
- **Objet de la demande** : Dans le cadre d'une activité de loisirs hebdomadaire, le demandeur demande à occuper le terrain de pétanque situé : Base de Loisirs « Les Ouches du Jaunay » 85150 MARTINET.
- **Date et horaires** : entre le 1^{er} mai 2026 et le septembre 2026. Tous les vendredis de 14h00 à 18h00
- **Conditions d'occupation** : l'autorisation est accordée à titre précaire et révocable et sous réserve du respect des conditions suivantes :
 - Respect de l'ordre public et de la tranquillité du voisinage
 - Respect des horaires autorisés
 - Maintien du site en bon état de propreté (remise en état après utilisation)
 - Interdiction de dégrader les installations
 - Respect de la réglementation en vigueur (bruit, alcool, sécurité)

Responsabilité

Le bénéficiaire est seul responsable des dommages matériels et corporels pouvant survenir pendant l'occupation.

A MARTINET le 22 avril 2026

Le Maire

Michel PAILLUSSON

